



PROCÈS-VERBAL

Commission Ententes et Volontariats N° 7 Réunions téléphoniques des jeudi 12 janvier 2023 et mercredi 15 février 2023

Présidence : M. Tony CIZEAU

Présents : MM. Jean-Michel DENONIN – Laurent LEGENDRE – Maurice FOURNILLON

☆☆☆☆☆☆☆☆

ENTENTES :

La commission Départementale a examiné les demandes d'ententes pour la saison 2022/2023.

Vous trouverez en annexe les ententes autorisées pour la saison 2022/2023.

Demandes d'ententes Jeunes – Phase 2 2022/2023 :

- U15 D3 : SELLES ST DENIS DR – SALBRIS – SOUESMES SS – THEILLAY US
- U15 D3 : SUEVRES AS – CLUB AMITIE DHUIZON

Par ailleurs, la Commission rappelle que toute entente doit faire l'objet d'une déclaration préalable qui est validée par la Commission compétente et le Comité de Direction.

Rappel de la réglementation :

- article 16 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts,
- article 39 Bis des Règlements Généraux de la FFF

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel auprès de la Commission d'Appel Général dans les conditions de forme et de délai prévues aux articles 188 à 192 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Le Responsable de la Commission
Tony CIZEAU
Publié, le 17 février 2023